

Préambule : quelques rappels

Les Directives européennes Habitats et Oiseaux

◇ Les Directives européennes "Oiseaux" de 1979 et "Habitats" de 1992 demandent aux Etats membres de l'Union Européenne de mettre en place un réseau de sites naturels à l'échelle européenne

→ *ce réseau porte le nom de réseau "natura 2000"*

◇ Les sites de ce réseau doivent abriter des habitats et espèces animales ou végétales remarquables, rares ou menacées à l'échelle européenne : ces habitats et espèces sont dits "**d'intérêt communautaire**" et sont listés dans des *annexes* des Directives

→ *Le réseau natura 2000 doit ainsi permettre la conservation d'un échantillon représentatif des habitats et espèces les plus menacés d'Europe*

◇ Dans les Hautes-Vosges, les habitats concernés sont par exemple les tourbières, les Hautes-Chaumes ; les espèces concernées sont par exemple l'Ecrevisse à pattes blanches, la Chouette de Tengmalm, plusieurs espèces de chauves-souris,...

◇ Les Etats membres de l'Union doivent garantir le maintien ou le rétablissement dans un "bon état de conservation" des habitats et espèces d'intérêt communautaire présents dans ces sites natura 2000

Le document d'objectifs :

◇ **L'outil français** consignant les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs des Directives européennes (garantir le maintien ou le rétablissement dans un "bon état de conservation" des habitats et espèces d'intérêt communautaire) est le "document d'objectifs"

◇ **Chaque site retenu devra être doté d'un document d'objectifs** en 2004 ; les documents d'objectifs sont rédigés de façon concertée, soumis à un "comité de pilotage local" rassemblant les acteurs locaux concernés et validés au final par ce comité et par le Préfet

◇ Les actions à mettre en œuvre pour conserver ou restaurer les habitats et espèces d'intérêt communautaire doivent prendre en compte les données socio-économiques et locales des sites concernés ; il ne s'agit donc pas de créer des "réserves d'indiens" mais d'analyser la gestion actuelle, de la confronter aux objectifs de conservation des habitats et espèces puis de mettre en place des actions concertées et validées localement

◇ Le document d'objectifs précise les dispositifs financiers permettant d'atteindre les objectifs

Natura 2000 : les implications juridiques

⇒ *Evaluer les impacts de travaux soumis à autorisation, arrêter par site une liste de ce type de travaux*

Les programmes ou projets de travaux, d'ouvrage ou d'aménagement soumis à un régime d'autorisation ou d'approbation administrative (exemple : assèchement de zone humide de plus de 1

ha, modification du lit mineur des cours d'eau – Loi sur l'eau - ...) ¹ et dont la réalisation est de nature à affecter de façon notable un site natura 2000 **font l'objet d'une** évaluation de leurs incidences ² au regard des objectifs de conservation du site (article L414-4 du Code de l'Environnement) ; l'autorité compétente ne peut autoriser ou approuver un programme ou projet s'il résulte de l'évaluation que sa réalisation porte atteinte à l'état de conservation du site, sauf « raisons impératives d'intérêt public » en général et « motifs liés à la santé ou à la sécurité publique » dans le cas d'habitats ou d'espèces prioritaires.

La liste des projets, travaux... soumis à autorisation est « arrêtée pour chaque site en fonction des exigences écologiques spécifiques aux habitats et aux espèces pour lesquels le ou les sites ont été désignés » (Art. R.* 214-34 1.d), en plus des programmes ou projets qui sont d'ores et déjà soumis à autorisation (Loi sur l'eau, sites classées...).

Remarque : certains projets situés à l'extérieur de l'enveloppe Natura 2000 mais qui pourrait avoir une influence sur le site, sont soumis au même dispositif (évaluation des incidences éventuelles).

Un guide méthodologique présentant le contenu type de ces évaluations des incidences a été réalisé par le Ministère de l'Environnement (**MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT, 2001** – Application de l'article L.414-4 du Code de l'environnement (Chapitre IV, section I) - Evaluation appropriée des incidences des projets et programmes d'infrastructures et d'aménagement sur les sites Natura 2000 - Contenu type de l'évaluation appropriée des incidences des projets et programmes : Guide méthodologique. Lettre de commande 237 / 00 : 72 p.)

La question du financement des actions prévues

Le financement des actions prévues sera défini dans le document d'objectifs ; il s'appuiera sur des lignes budgétaires existantes (locales, régionales, nationales et européennes) et sera complétée de crédits spécifiques européens propres à natura 2000.

¹ La liste de ces programmes / projets est en cours d'établissement

² Cette évaluation est réalisée et financée par le **maître d'ouvrage**

SOMMAIRE

LES DIRECTIVES EUROPEENNES HABITATS ET OISEAUX.....	1
LE DOCUMENT D'OBJECTIFS :	1
NATURA 2000 : LES IMPLICATIONS JURIDIQUES.....	1
LA QUESTION DU FINANCEMENT DES ACTIONS PREVUES	2
1. QUELS HABITATS ET QUELLES ESPECES DES DIRECTIVES CONCERNES ?.....	6
2. ELEMENTS DE DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE.....	9
2-1. PREAMBULE : REPRESENTATION DES DIFFERENTS HABITATS NATURELS.....	9
2-2. PROPORTION DE RELEVES AVEC STRUCTURE IRREGULIERE	9
2-3. PROPORTION DE RELEVES AVEC PLUS DE DEUX ESSENCES	10
2-4. IMPORTANCE DE LA STRATE HERBACEE	10
2-5. PROPORTILONS DE RELEVES ET IMPORTANCE DES ARBRES MORTS	11
2-6. MATURITE DES ECOSYSTEMES FORESTIERS.....	12
2-7. DOMMAGES LIES AUX DEGATS DE GIBIER SUR LA REGENERATION NATURELLE.....	12
2-8. AUTRES DONNEES CONCERNANT LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	12
3. ETATS DE CONSERVATION DES HABITATS FORESTIERS	14
3-1. METHODOLOGIE D'EVALUATION	14
3-2. RESULTATS	14
4- ELEMENTS DE DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE	15
5. ELEMENTS DE DIAGNOSTIC DE LA GESTION CYNEGETIQUE.....	16
6. PRINCIPAUX ENJEUX LIES A LA GESTION FORESTIERE ET CYNEGETIQUE.....	17
7. ORIENTATIONS DE GESTION SYLVICOLE EN FORET SOUMISE.....	17
8. ORIENTATIONS DE GESTION CYNEGETIQUE	19

Résumé du diagnostic forêt / chasse / habitats forestiers

➤ Les forêts constituent près de 75 % de la superficie des ZSC des Hautes-Vosges ; il s'agit quasi exclusivement de forêts publiques, avec une nette dominance des forêts communales (2/3 des surfaces environ)

➤ les Hautes-Vosges abritent 8 types d'habitats naturels (= milieux naturels) d'intérêt communautaire strictement forestiers et 12 espèces d'intérêt communautaire ; un habitat prédomine : la hêtraie sapinière. Mis à part les jeunes plantations résineuses, pratiquement tous les habitats forestiers des ZSC Hautes-Vosges sont concernés par la Directive Habitats

➤ le diagnostic réalisé (Parc des Ballons / ONF) montre les principales caractéristiques suivantes pour les forêts des Hautes-Vosges (Vosges du Sud et Ballons Comtois exclus, diagnostic hors jeunes plantations) :

- ⇒ les peuplements à structure irrégulière sont minoritaires
- ⇒ les arbres morts d'un diamètre significatif (> 35 cm) sont rares (absents de 3 relevés sur 4) et se concentrent dans certains secteurs peu accessibles ou non exploités
- ⇒ les peuplements mûres sont minoritaires et la forêt déficitaire en très gros bois
- ⇒ la strate herbacée est souvent manquante

Pour les Hautes-Vosges, précisons également que :

- ⇒ la population de Tétraoïdés continue à diminuer ; d'autres espèces comme la chouette de Tengmalm et la gélinotte des bois, restent rares et vulnérables
- ⇒ une part importante des bois est récoltée sous forme de chablis (1/3 de la récolte environ)

➤ Les aménagements en vigueur des forêts concernées affichent les éléments suivants (ensemble des ZSC des Hautes-Vosges, Vosges du Sud compris) :

- ⇒ Une moitié des forêts appartient à une série avec un objectif de protection prioritaire, une autre avec production prioritaire
- ⇒ Près d'un cinquième des forêts sont inexploitées et / ou inexploitable
- ⇒ Deux tiers des forêts gérées bénéficient d'un traitement irrégulier ou jardiné, 1/3 avec un traitement régulier ; certains secteurs avec traitement en futaie régulière nettement dominant (Tête des Faux, Petit Ballon, Markstein, Grand Ballon)
- ⇒ Le diamètre d'exploitabilité du sapin est inférieur à 50 cm sur un tiers des surfaces concernées, l'âge d'exploitabilité inférieur à 120 ans sur la moitié des surfaces ; il n'existe pratiquement aucune unité de gestion en très gros bois
- ⇒ La Directive Tétraoïdés ONF / ONC en faveur des Tétraoïdés (et des espèces annexes : pic noir, chouette de Tengmalm etc) s'applique sur plus de 50 % des forêts mais il n'existe pas d'évaluation de l'application effective de cette Directive
- ⇒ La moitié des surfaces est concernée par un statut de protection réglementaire (Réserve Naturelle, Réserve Biologique Domaniale, Arrêté de Protection de Biotopes)

➤ Concernant la gestion cynégétique :

- ⇒ L'ensemble des ZSC Hautes-Vosges concerne 4 départements et trois régions dans les lesquelles les lois (Droit Local en Alsace pour la chasse), les règles (exemple : définition des minima), le suivi des animaux (exemple : deux sorties annuelles de comptage au phare dans les Vosges), le prix des adjudications, les mentalités... sont différents

- ⇒ On constate un problème chronique de non réalisation des minima pour le cerf dans le Haut-Rhin, sur certains lots et notamment en vallée de Munster ; la complexité des critères de tir qualitatif pour les cerfs mâles explique en partie ces réalisations insuffisantes
- ⇒ On constate une augmentation significative des populations de sangliers
- ⇒ Le niveau des dégâts sur les peuplements forestiers est très variable : presque plus d'écorage mais abrouissements et frottis remettant en cause la régénération naturelle sur certains secteurs haut-rhinois
- ⇒ Le dérangement de la faune est important au voisinage de la Grande Crête et le développement de la raquette en hiver fragilise davantage la faune sauvage
- ⇒ La prédation du lynx est à analyser mais son impact est sans doute significatif sur les populations de chevreuil et de chamois dans certains secteurs
- ⇒ Le nourrissage modifie le comportement et l'écologie des animaux et favorise artificiellement une dynamique pouvant remettre en cause l'objectif de gestion naturelle et équilibrée des milieux
- ⇒ Mise en place d'un observatoire régional Faune Flore en Alsace, avec un GIC pilote dans le Haut-Rhin (GIC 6 : vallée de Munster) : indices phares, relevés des dégâts...

1. Quels habitats et quelles espèces des Directives concernés ?

Les forêts représentent près de 75 % de la superficie de l'ensemble Hautes-Vosges. Elles abritent les principaux habitats naturels listés dans le tableau ci-dessous : 8 habitats d'intérêt communautaire strictement forestiers sont répertoriés ainsi que d'autres habitats intra-forestiers comme les pierriers et corniches rocheuses, deux habitats qui sont également d'intérêt communautaire (les zones humides : tourbières, molinaies... sont traitées à part).

INTITULE LEGENDE CARTES	Description sommaire de l'habitat	Intitulé de la Directive Habitats* (code natura 2000)	Type IC	Code CORINE BASE	Phytosociologie : groupements typiquement rencontrés
Forêts de bouleau, sapin et épicéa, sur tourbe	Forêts de bouleau, sapin et épicéa, sur tourbe	<i>Forêts acidophiles à Picea des étages montagnards à alpin (Vaccinio- Piceetea) (9410)</i>	Intérêt communautaire	44 A1 (42.213)	§ <i>Vaccinio uliginosi-Piceion abietis</i> (Pawłowski & al. 28) Br.-Bl. 38 + Association du <i>Sphagno-Piceetum</i> JL 1961
Tourbières boisées	Tourbières boisées	<i>Tourbières boisées (91D0)</i>	Intérêt communautaire prioritaire	44 A4	§ <i>Vaccinio uliginosi-Piceion abietis</i> (Pawłowski & al. 28) Br.-Bl. 38 ?
Hêtraies- sapinières acides	Forêts de montagne dominées par le sapin pectiné et le hêtre, sur roches généralement acides, entre 400 et 1000 m. d'altitude environ	<i>Hêtraies du Luzulo-Fagetum (9110)</i>	Intérêt communautaire	41.11	+ <i>Luzulo luzuloides - Fagetum sylvaticae</i> Meusel 37
Hêtraie- sapinière moyennement acide	Hêtraies-sapinières dominées par le sapin pectiné et le hêtre, sur roches généralement acides, entre 400 et 1000 m. d'altitude	<i>Hêtraies du Asperulo-Fagetum (9130)</i>	Intérêt communautaire	41.13	+ <i>Luzulo luzuloides - Fagetum sylvaticae</i> Meusel 37
Sapinière sur sol très acide	Sapinières (pessières) hyperacidiphiles (forêts de montagne dominée par des résineux autochtones sur sols très acides)	<i>Forêts de conifères acidophiles (Vaccinio-Piceetea) (9410)</i>	Intérêt communautaire	42.25	=> <i>Vaccinio-Piceeta</i> § <i>Piceion abietis</i> + Association du <i>Vaccinio-Abietetum</i>
Hêtraies subalpines	Hêtraies subalpines à érable	<i>Hêtraies subalpines médio-européennes à Acer et Rumex arifolius (9140)</i>	Intérêt communautaire	41.15 (ou 83.3121 ?)	§ <i>Fagion sylvaticae</i> Pawl. 28 + <i>Aceri-Fagetum</i> Bartsch 40
Plantation résineuse	Jeunes plantations résineuses (< 80 ans)			83.31	§ <i>Galio odorati - Fagenion</i> Tüxen 55 + <i>Festuco altissimae - Abietetum</i> Rameau 96 + <i>Mercurialio perennis - Abietum</i> Rameau 94
Pierriers	Pierriers	<i>Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (Androsacetalia alpinae & Galeopsietalia ladani) (8110)</i>	Intérêt communautaire	61.1	=> <i>Androsacetalia alpinae</i> Br.-Bl. et Jenny 26 § <i>Androsacion alpinae</i> Br.-Bl. in Br.-Bl. & Jenny 26 + <i>Cryptogrammetum</i> Jenny-Lips 30 + ? : groupement à <i>Asplenium septentrionale</i> & <i>Sedum telephium</i>

INTITULE LEGENDE CARTES	Description sommaire de l'habitat	Intitulé de la Directive Habitats* (code natura 2000)	Type IC	Code CORINE BASE	Phytosociologie : groupements typiquement rencontrés
Corniches rocheuses	Corniches rocheuses	<i>Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (8220)</i>	Intérêt communautaire	62.2	=> <i>Galeopsietalia ladini</i> Oberdorfer & Seibert in Oberdorfer 77 + <i>Woodsio-Asplenietum septentrionalis</i> Tx 37 => <i>Androsacetalia alpinae</i> Br.-Bl. et Jenny 26 § <i>Androsacion vandellii</i> Br.-Bl. in Br.-Bl. & Jenny 26
Erablaie	Forêts d'érables et de tilleuls sur éboulis et versants abrupts	<i>Forêts de pentes, éboulis ou ravin du Tilio-Acerion (9180)</i>	Intérêt communautaire prioritaire	41.4	§ <i>Tilio-Acerion</i> Klika 55 (§ <i>Lunario redivivae-Acerion pseudoplatani</i> Moor 75) + <i>Ulmo glabratae – Aceretum pseudoplatanii</i> Issler 26 + <i>Lunario redivivae – Aceretum pseudoplatanii</i> Grüneberg & Schlüter 57
Pessière autochtone	Pessières autochtones sur éboulis	<i>Forêts de conifères acidiphiles (9410)</i>	Intérêt communautaire	42.25	§ <i>Piceion abietis</i> Pawl. in Pawl. et altre 28 + <i>Bazzanio-Piceetum</i> Br.-Bl. & Siss. 39
Mosaïque sur éboulis et cirques glaciaires	Mosaïque de milieux sur éboulis et cirques glaciaires	<i>Divers</i>	Intérêt communautaire prioritaire et non prioritaire	Divers	Divers
Ripisylve	Forêt d'aulne, secondairement de frêne & d'érable, au bord des ruisseaux	<i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa & Fraxinus excelsior (Alno padion, Alnion incanae, Salicion albae) (91EO)</i>	Intérêt communautaire prioritaire	44.3	§ <i>Alno-Padion</i> Knapp 1942 + <i>Stellario nemori - Alnetum glutinosae</i> Lohmeyer 57
Saulaies	Saulaies marécageuses ou tourbeuses			44.9	§ <i>Salicion auritae</i> Doing 62 + <i>Salicetum auritae</i> Jonas 35 <i>betulosum</i>
Aulnaies	Aulnaies marécageuses ou tourbeuses			44.9	§ <i>Alnion glutinosae</i> (Amlcuit 29) Meijer Drees 36 + <i>Athyrio filix-feminae - Alnetum glutinosae</i> Passarge 68 + <i>Crepido paludosae - Alnetum glutinosae</i> Boudot 76

* : Directive 92/43/CEE ; J.O. n° L206 du 22.7.1992 & n° L305 du 8.11.1997.

☞ **tableau 1 : habitats naturels rencontrés sur l'ensemble Natura 2000 (ZSC) Hautes-Vosges**

Les deux habitats naturels dominants sont la hêtraie sapinière acide et la hêtraie sapinière « moyennement acide » appelée également « à fétuque ».

Les forêts abritent également 12 espèces d'intérêt communautaire, auxquelles il faut rajouter 3 espèces liées aux cours d'eau de basse altitude et 3 espèces « anecdotiques » indiquées pour information :

Nom latin	Nom vernaculaire	Code natura 2000	Statut, remarques
<i>Austropotamobius pallipes</i>	Ecrevisse à pattes blanches	1092	Exceptionnelle, cours d'eau de basse altitude
<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	1096	Présente, cours d'eau de basse altitude
<i>Cottus gobio</i>	Chabot	1163	Présent cours d'eau de basse altitude
<i>Myotis emarginatus</i>	Vespertilion à oreilles échancrées	1321	Zone d'alimentation
<i>Myotis bechsteini</i>	Vespertilion de Bechstein	1323	Nicheur
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	1324	Nicheur
<i>Lynx lynx</i>	Lynx boréal	1361	Présent ³
<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	A031	Observations exceptionnelles en période de nidification
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	A072	Nicheuse régulière, migratrice
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	A103	Nicheur régulier
<i>Bonasia bonasia</i>	Gélinotte des bois	A104	Nicheuse
<i>Tetrao urogallus</i>	Grand Tétrás	A108	Nicheur régulier
<i>Bubo bubo</i>	Grand Duc d'Europe	A215	Espèce potentielle
<i>Glaucidium passerinum</i>	Chouette chevêchette	A217	Potentielle ; observée exceptionnellement (Guebwiller, Soultzeren, Ventron) ; pas de preuve de nidification
<i>Aegolius funereus</i>	Chouette de Tengmalm	A223	Nicheur régulier
<i>Picus canus</i>	Pic cendré	A234	Nicheur régulier
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	A236	Nicheur régulier
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	A338	Marginal, dans les coupes forestières ou jeunes plantations des zones basses

➡ **tableau 2 : espèces d'intérêt communautaire rencontrées dans les forêts de l'ensemble Natura 2000 (ZSC) Hautes-Vosges**

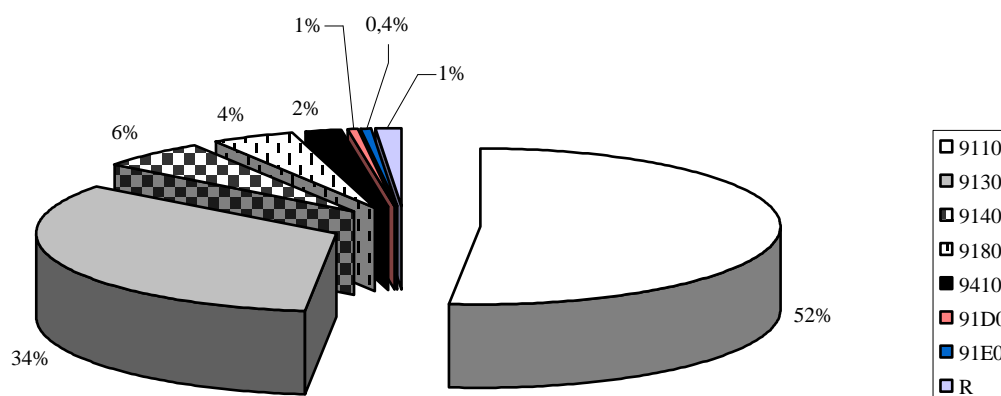
³ le lynx a en moyenne un territoire de 20 000 ha (Jura, Alpes suisses), ce qui correspond à la taille de l'ensemble des ZSC Hautes-Vosges

2. Eléments de diagnostic écologique

Les éléments qui suivent se basent sur plus de 2500 relevés aléatoires réalisés dans le cadre du protocole d'évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers (voir ce qui suit). Chaque relevé correspond à une placette de 15 m. de rayon.

2-1. Préambule : représentation des différents habitats naturels

Proportions des habitats dans les relevés Natura 2000 Hautes Vosges

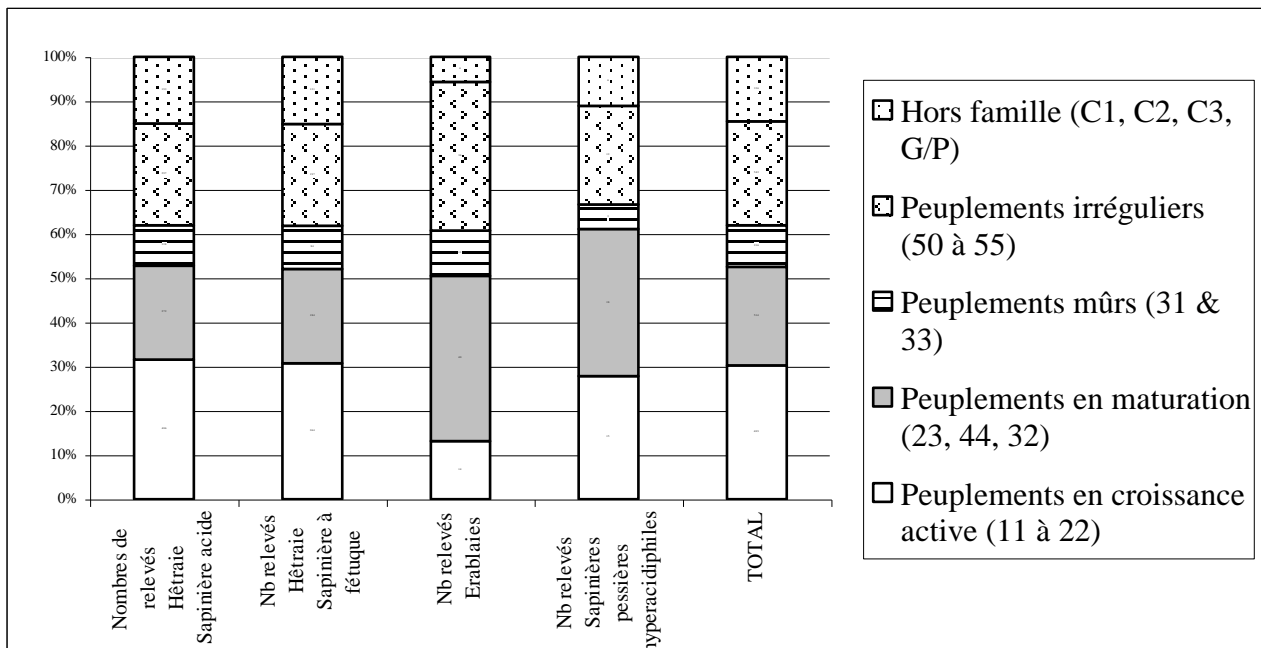


Les relevés concernent majoritairement les hêtraies sapinières (acide : code natura 2000 : 9110 et « à fétuque » : code 9130).

Il est important de noter que les relevés ont évité les jeunes plantations résineuses car les informations récoltées n'étaient pas intéressantes dans ce type de peuplement en état de conservation défavorable ; les **résultats qui suivent concernent donc des habitats hors jeunes plantations.**

2-2. Proportion de relevés avec structure irrégulière

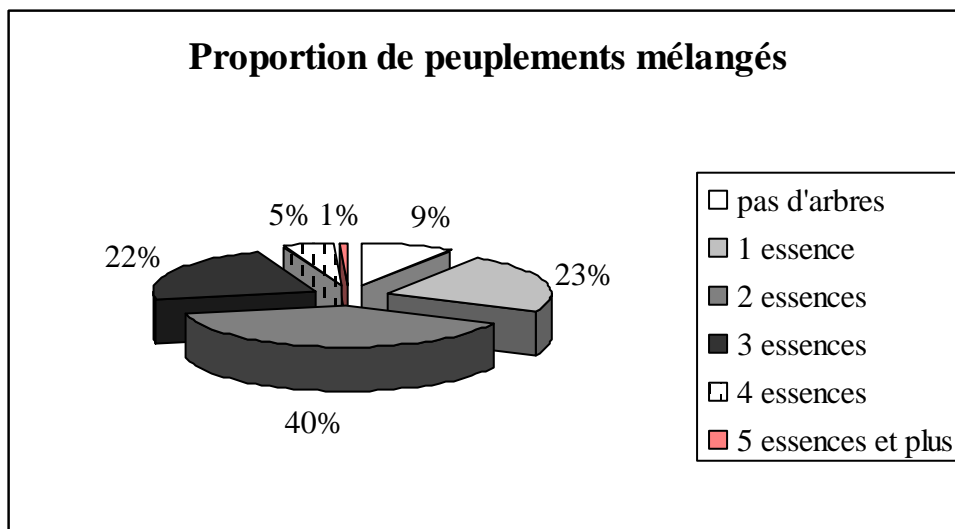
Schéma ci-contre : proportion de relevés par type de structure (référence : Typologie Massif Vosgien) pour différents habitats d'intérêt communautaire hors jeunes plantations :



En moyenne, on constate que moins d'un quart des relevés réalisés présentent une structure irrégulière.

2-3. Proportion de relevés avec plus de deux essences

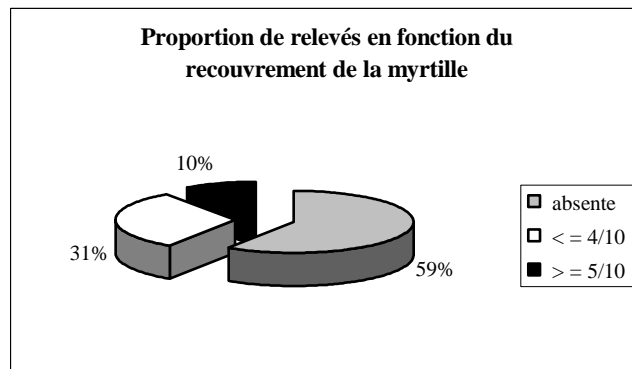
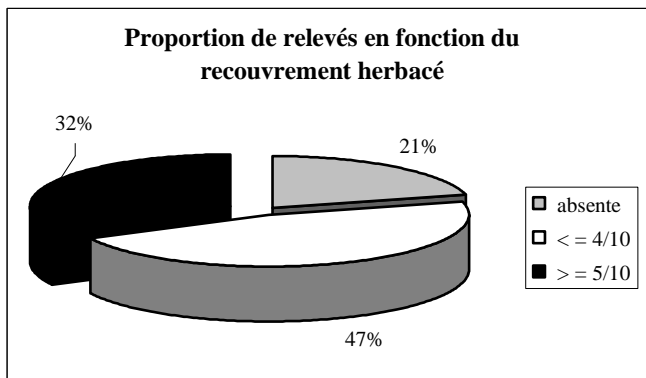
28 % des 2635 placettes présentent trois essences différentes ou plus et 23 % une seule essence (rappel : les placettes échantillon ont un rayon de 15 m.)



2-4. Importance de la strate herbacée

Dans 20 % des relevés, la strate herbacée est absente et un recouvrement supérieur à 4/10^{ème} n'est obtenu que dans un relevé sur trois.

Concernant la myrtille, cette dernière est pratiquement absente de 60 % des relevés ; dans un cas sur 10, le recouvrement dépasse 4/10^{ème}.

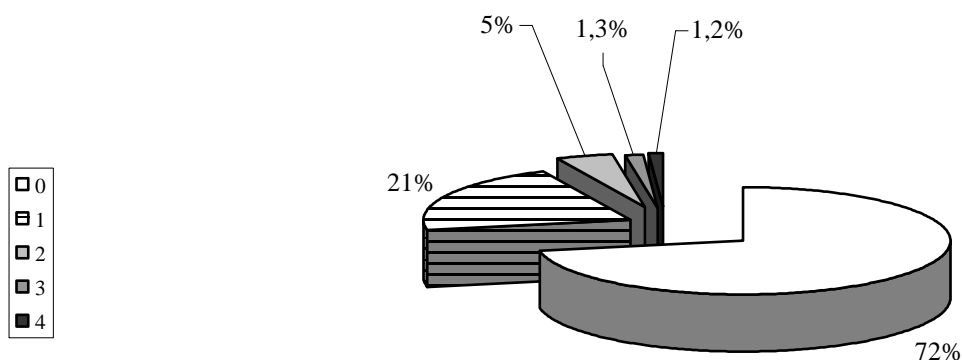


Le détail est donné pour la hêtraie sapinière acide dans le tableau ci-dessous (1110 relevés) :

Habitat	% de relevés avec myrtille absente ou recouvrement < 1/10	% de relevés avec recouvrement >= 1/10 et < 4/10	% de relevés avec recouvrement >= 5/10
9110 : hêtraie sapinière acide	47	40	13

2-5. Proportions de relevés et importance des arbres morts

Probabilité de trouver des arbres morts dans un relevé de 15 m. de rayon dans les sites natura 2000 des Hautes Vosges (erreur < 1%)



72 % des relevés ne présentaient pas d'arbres morts (diamètre > 35 cm) dans un rayon de 15 m. de rayon. Rapporté à l'ha, on obtient en moyenne de 5 à 6 arbres morts par ha, mais les arbres morts se concentrent dans les secteurs peu voire pas exploités qui représentent plus du quart de la superficie des forêts des ZSC des Hautes-Vosges (cf plus loin).

2-6. Maturité des écosystèmes forestiers

Type	Types de peuplements sommés	Nombre de relevés en hêtraie sapinière	%
Proportion de relevés présentant des stades de maturité avancée (avec au moins 40 % de Gros Bois + Très Gros Bois)	31, 32, 33, 44, 53, 54, 55 /	562	27%
Proportion de relevés avec peuplements réguliers très âgés (avec au moins 40 % de Gros Bois + Très Gros Bois)	31, 32, 33, 44 / peuplements réguliers	393	24%
Proportion de relevés avec forêts gérées de manière extensive dans les peuplements irréguliers (idem)	53, 54, 55 / relevés irréguliers	169	34%

Ce tableau nous montre que :

- 1 relevé sur 4 présente des stades de maturité avancée
- en futaie régulière, 1 relevé sur 4 correspond à des peuplements très âgés
- en futaie irrégulière, 1 relevé sur 3 correspond à une gérée de manière extensive

2-7. Dommages liés aux dégâts de gibier sur la régénération naturelle

Une placette sur 5 présente des dégâts de gibier significatifs (plus de 5/10 des tiges de la régénération naturelle abruties). Cet indicateur, pour être pertinent, devrait toutefois être calculé uniquement sur les peuplements « dégradables » et être spatialisé.

2-8. Autres données concernant les espèces d'intérêt communautaire

Concernant le *Grand Tétras*, la population estimée dans le périmètre des ZSC des Hautes-Vosges est d'une trentaine de coqs, avec des sous populations présentes principalement sur les secteurs des Ballons Comtois, de la Réserve Naturelle du Massif de Grand Ventron et de celle du Tanet Gazon du Faing. Les effectifs ont chuté de 57 % depuis 1989 et l'aire de présence a régressé sur cette même période de 25 %.

Pour le *Faucon pèlerin*, on évalue le nombre de couples présents et nicheurs sur les ZSC entre 12 et 15, mais ces données sont à actualiser (données LPO / PNRBV, 1995). L'espèce se porte relativement bien grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs, mais son statut reste précaire (LPO, 1995).

Les données relatives aux autres oiseaux d'intérêt communautaire ne sont pas connues (gélinotte des bois, chouette de Tengmalm, Pic noir, pie-grièche-écorceur, bondrée apivore) mais les deux premières espèces sont rares et vulnérables sur le Massif Vosgien. Précisons que les Hautes Chaumes constituent un habitat « limite » pour la pie-grièche, mais que la disparition progressive de son habitat dans les vallées incite à considérer les populations d'altitude comme importantes pour la conservation de cette espèce ; une vingtaine de sites étaient connus en 1995 sur les ZSC des Hautes-Vosges.

4 sites d'hivernage sont connus sur les Hautes-Vosges, sur les secteurs Ballons Comtois, Neufs Bois (site des Vosges du Sud), Petit Ballon et Tête des Faux ; 3 espèces d'intérêt communautaire sont présentes.

Enfin, la présence des 3 espèces d'intérêt communautaire liées aux cours d'eau est possible mais n'a pas été confirmée lors des prospections menées par le CSP (CSP, 2002) ; ces espèces sont en effet en limite de répartition altitudinale sur les Hautes-Vosges.

3. Etats de conservation des habitats forestiers

3-1. Méthodologie d'évaluation

Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges a mis au point en collaboration avec l'ONF et le Conservatoire des Sites Lorrains, un protocole d'évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers. Trois indicateurs sont proposés pour rendre compte de cet état de conservation :

- un indicateur « structure » : évalue l'écart entre la composition dendrologique et la structure actuelles d'une part et une composition idéale définie pour chaque habitat et une structure « idéale » d'autre part
- un indicateur « biodiversité » : même principe pour la nécromasse, la maturité de l'écosystème, le mélange des essences et la présence de strates herbacées et basses
- un indicateur « fonctionnalité » : même principe pour la présence et la composition de la régénération, et les dégâts de gibier.

Les données de base, permettant de renseigner ces indicateurs, ont été récoltées sur le terrain entre 2001 et 2003 par l'ONF et le Parc (environ 1 à 2 relevés tous les 4 ha de forêt soumise).

3-2. Résultats

Ces résultats ne sont pas encore complets sur l'ensemble des Hautes-Vosges.

4- Eléments de diagnostic socio-économique

Les tableaux qui suivent présentent un certain nombre de données concernant la gestion actuelle des forêts soumises de l'ensemble Hautes-Vosges ; ces données sont issues de l'exploitation des aménagements forestiers en vigueur, suite à la réalisation d'une base de données commune Parc / ONF (HAUG Céline, 2002).

5. Eléments de diagnostic de la gestion cynégétique

Les tableaux et diagrammes qui suivent seront commentés en séance.

6. Principaux enjeux liés à la gestion forestière et cynégétique

Huit enjeux prioritaires sont proposés pour les forêts des Hautes-Vosges :

- 1- une sylviculture respectueuse de la qualité des habitats naturels des Hautes-Vosges
- 2- la conservation des espèces d'intérêt patrimonial et menacées
- 3- l'équilibre faune – flore
- 4- la prise en compte du fonctionnement écologique des habitats annexes : zones humides, enclaves de Hautes Chaumes, clairières etc.
- 5- la conservation des forêts proches de l'état naturel
- 6- l'organisation de la fréquentation des publics, de façon à ménager des zones de quiétude indispensables au maintien de la faune sauvage
- 7- une forêt « multifonctionnelle », répondant aux attentes locales en matière d'accueil du public, de maintien des emplois et de la ressource économique pour les propriétaires
- 8- l'information des propriétaires, gestionnaires et locataires et du grand public

7. Orientations de gestion sylvicole en forêt soumise

7-1. Objectifs liés à la gestion sylvicole dans les ZSC des Hautes-Vosges :

- Obtenir des peuplements ouverts, mélangés en essences et composés d'arbres d'âges différents
- Rechercher systématiquement leur régénération naturelle en favorisant les essences caractéristiques des habitats, notamment les essences dites secondaires
- Tendre vers des forêts plus mûres et accroître la biodiversité des peuplements
- Mieux répartir les arbres à vocation biologique et augmenter significativement leur proportion (arbres morts, à cavité etc.)
- Garantir l'équilibre faune flore
- Protéger les sols forestiers
- Conserver des zones de quiétude favorables à la faune sauvage
- Prendre en compte les habitats annexes : tourbières, clairières, etc et favoriser des lisières sinueuses et diversifiées en essences
- Afficher un objectif prioritaire de protection des habitats naturels dans les documents d'aménagements des forêts concernées
- Diffuser ces réflexions (états des lieux, enjeux, actions mises en oeuvre etc) auprès des propriétaires, des gestionnaires, des locataires et du grand public

7-2. Actions à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs

Les actions à mettre en œuvre seront déclinées secteur par secteur, en s'appuyant notamment sur les aménagements forestiers qui constituent le document cadre de référence en forêt publique.

Les actions engendrant des surcoûts feront l'objet d'une évaluation financière ; sur la base du volontariat, elles seront proposées dans le cadre d'un contrat natura 2000 entre l'Etat, le propriétaire et le gestionnaire, le locataire s'il y a lieu.

Dans un souci de cohérence entre les différentes ZSC et secteurs concernés, une liste de règles et de principes de base de gestion sylvicole est proposée dans le tableau page suivante ; ce tableau reprend les orientations discutées et validées dans le cadre du site natura 2000 des Vosges du Sud, amendées

lors de quatre réunions de travail en 2003 associant l'ONF, les CRPF, les DIREN, le CSL et la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin.

Ces orientations pourront être précisées secteur par secteur, en hiérarchisant notamment les enjeux locaux.

Remarque : il est possible, comme cela était le cas dans les 19 communes du site natura 2000 des Vosges du Sud, que les aménagements forestiers en vigueur aient déjà anticipé ces prescriptions ; dans ce cas, la mise en œuvre des Directives européennes ne modifie pas la gestion actuelle.

8. Orientations de gestion cynégétique

3 réunions de travail ont été organisées avec les Fédérations Départementales des Chasseurs (Vosges, Haut-Rhin, Haute-Saône et Territoire de Belfort) et ont permis de déboucher sur les objectifs suivants :

Préambule : la pratique de la chasse n'est pas remise en question, y compris dans les zones de forêt à vocation de naturalité.

☞ Tableau : objectifs liés à la gestion cynégétique et à la pratique de la chasse dans les lots concernés par les ZSC des Hautes-Vosges

Thèmes	Objectifs
<i>Equilibre faune-flore</i>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ garantir l'équilibre faune-flore, cet équilibre étant défini comme celui qui permet une régénération naturelle d'essences adaptées et majoritaires dans les peuplements forestiers actuels du massif, sans protection systématique ⇒ appliquer les minima de façon stricte
<i>Pratiques, gestion cynégétiques et espèces sensibles</i>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ contribuer au maintien et au rétablissement des populations d'espèces sensibles, rares ou menacées ⇒ gérer la circulation motorisée dans les espaces sensibles
<i>Zones de quiétude</i>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ contribuer au maintien ou au rétablissement de « zones de quiétude » favorables à la faune sauvage dans des secteurs ayant des capacités d'accueil adaptées ⇒ limiter l'impact de la gestion forestière sur la tranquillité de la faune, gérer la circulation motorisée dans les espaces sensibles
<i>Nourrissage</i>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ tendre vers une gestion la moins artificielle possible de la faune sauvage selon des règles qui s'appliquent à tout le monde, quelque soit le propriétaire
<i>Harmonisation et concertation interdépartementale</i>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ mettre en cohérence les protocoles de suivi du gibier entre les différents départements
<i>Optimiser la capacité d'accueil des forêts</i>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ optimiser les disponibilités alimentaires en forêt
<i>Les engagements de l'Etat et de ses partenaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ simplifier les règles de tir du cerf ⇒ mettre en cohérence les plans de chasse et les règles de définitions des minima / attributions ⇒ veiller au respect des minima fixés ⇒ soutenir les démarches permettant les constats de tir ⇒ adapter les plans de chasse à la présence des prédateurs (lynx)